



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont-en-Vexin

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du vendredi 10 avril 2015 à 20 h 30

Le dix avril deux mil quinze, douze membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Christophe Aubry, M^{mes} Suzanne Bouychou, Annie Degenne, MM. David Rogier, Joël Hersan, M^{mes} Séverine Bordeau, Eliane Flériag, Marie-Hélène Caron-Parte, Delphine Fettke, MM. Maurice Monge et M. Rémi Kaiser.

Etaient absents : MM. Franck Mouchez, Michel Pariselli, et M^{me} Aurélie Lefèvre.

Pouvoirs : M. Pariselli à M. Aubry / M. Mouchez à M. Rogier / M^{me} Lefèvre à M. Monge.

Madame Delphine FETTKE est désignée Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Engagement d'un emprunt pour l'acquisition du pavillon

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune envisage d'effectuer l'investissement suivant : *Acquisition d'un pavillon dont le montant pour l'achat du bien immobilier s'élève à 200 000 €.*

Le plan de financement retenu est le suivant :

- ressources propres	=	50 000 €
- subventions	=	68 800 €

Emprunts envisagés :

- à court terme	=	
- à moyen terme	=	150 000,00 €
SOIT un total de	=	150 000,00 €

DECISION

Après en avoir délibéré, la Commune de JOUY SOUS THELLE décide de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie pour le financement de l'opération citée précédemment, **un prêt moyen terme d'un montant de 150 000 euros, sur 12 ans, échéance annuelle, au taux fixe compris entre 1,45 % et 1,54 %.**

Les frais de dossier sont de 300 euros.

Le Conseil Municipal,

- Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,
- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.
- Confère toutes délégations utiles à Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

13 conseillers sont « Pour »
Monsieur MONGE et Madame LEFEVRE Aurélie ne participent pas au vote

Monsieur Christian DUMONT, à 20 h 50, prend la parole sans y être invité. Mesdames CARON-PARTE et FLERIAG lui demandent de se taire en lui rappelant qu'il n'a pas la parole.

II / Création d'un emploi aidé

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** créer un contrat d'avenir (contrat d'accompagnement à l'emploi) de 12 mois renouvelable deux fois, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 13 avril 2015.

La personne sera affectée au service technique.

La personne sera rémunérée selon le SMIC en vigueur et la Commune percevra une aide de l'Etat à raison de 75 % de la rémunération brute par mois.

L'agent pourra effectuer des heures complémentaires à la demande de l'employeur et à raison de 8 heures maximum par mois.

Le contrat sera renouvelable chaque année tacitement sur une période maximale de 36 mois.

Le **Conseil Municipal donne pouvoir** à Monsieur le Maire afin de signer le contrat ainsi que toutes les pièces afférentes.

15 conseillers sont « Pour »

III / Vote du compte de gestion de la Trésorerie

Madame Suzanne BOUYCHOU est élue, parmi les membres présents, pour assurer la présidence concernant ce vote et Monsieur le Maire quitte temporairement la salle pour la phase de vote.

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de la Trésorerie pour l'année 2014, le **Conseil Municipal délibère, vote et accepte** ce compte statuant :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014
- sur l'exercice du budget primitif 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves particulières de sa part.

Monsieur le Maire ne participe pas à ce vote.

14 conseillers sont « Pour »

Monsieur Christian DUMONT, à 21 h 10, reprend la parole sans y être invité, les personnes du public lui demandent de se taire, tout comme les élus et Monsieur le Maire lui demande de sortir ; il refuse.

Monsieur le Maire suspend la séance à 21 h 11.

La Gendarmerie est appelée.

A 21 h 45, la situation dégénère et Messieurs Jean-Paul et Christian DUMONT se livrent à de nombreuses provocations et tiennent des propos injurieux envers les élus, les personnes du public et Monsieur le Maire.

Les élus, à la majorité, demandent que la séance soit poursuivie à huis clos.

Monsieur AUBRY, Premier Adjoint au Maire, lit l'article L.2121-18 du CGCT relatif au huis clos et la question écrite n° 58237 rattachée faisant mention du délit d'entrave au déroulement des séances des assemblées parlementaires ou organes délibérants des collectivités territoriales.

Les Gendarmes arrivent à 21 h 50, interpellent les perturbateurs et leur demandent de quitter la salle.
La séance est ré-ouverte à 22 h 15 à huis clos.

IV / Vote du compte administratif

Madame Suzanne BOUYCHOU est élue, parmi les membres présents, pour assurer la présidence concernant ce vote et Monsieur le Maire quitte temporairement la salle pour la phase de vote.

Après avoir pris connaissance du compte administratif pour l'année 2014, le **Conseil Municipal délibère, vote et accepte** ce compte pour :

- un résultat d'exercice excédentaire de 92 569,86 € pour la section de fonctionnement,
- un résultat d'exercice déficitaire de 24 301,92 € pour la section d'investissement,

Monsieur le Maire ne participe pas à ce vote.

14 conseillers sont « Pour »

V / Vote des taxes locales

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** le taux des taxes locales – impositions sans augmentation des taux.

Le taux des taxes pour l'année 2015 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 14,39 %
- taxe foncière : 19,00 %
- taxe foncière non bâti : 31,96 %
- taxe professionnelle (CFE) : 17,06 %

15 conseillers sont « Pour »

VI / Vote des subventions aux associations

Après avoir travaillé sur le budget primitif 2015 et sur les bilans présentés par les associations, le **Conseil Municipal délibère et vote pour attribuer**, pour l'année 2015, les subventions aux associations communales suivantes et dont le vote est fait par association :

- Les P'tits Fripons : 1 250 €

11 conseillers sont « Pour »

- Le FCJ (football Club) : 1 250 €

15 conseillers sont « Pour »

- Les Anciens Combattants : 500 €

15 conseillers sont « Pour »

- Le Ciné Rural 60 : 300 €

15 conseillers sont « Pour »

- L'Association Défense des Calvaires du Beauvaisis: 20 €

15 conseillers sont « Pour »

- Les Restos du Cœur : 600 €

Soit un montant total de 3 920 €

Concernant la subvention dédiée aux P'tits Fripons, Mesdames FETTKE, BORDEAU, FLERIAG et Monsieur ROGIER ne participent pas au vote étant membres du bureau de cette association.

VII / Vote du budget primitif

Après pris connaissance des chiffres, **le Conseil Municipal délibère et vote** le budget primitif 2015 pour une section de fonctionnement équilibrée à 947 712,33 € et une section d'investissement équilibrée à 679 847,07 €.

13 conseillers sont « Pour »
2 conseillers sont « Contre » - M. MONGE et M^{me} LEFEVRE Aurélie

La séance est levée 23 h 45

Le 15 avril 2015

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Renseignements utiles

Voisins vigilants

Les référents (dont les noms restent confidentiels) ont été désignés par Monsieur le Préfet de l'Oise.

Des panneaux aux entrées de village ont été installés.

Lors de vos déplacements, il vous est possible de prévenir la Mairie, qui en informera les référents, ainsi que la Gendarmerie dans le cadre « tranquillité vacances ».

RECYCLAGE

Un nouveau bac est disponible en Mairie et il est destiné à recevoir les stylos, les fluos, les marqueurs, les correcteurs liquides et en ruban, les feutres, les porte-mines, les stylos-plume. Ceux-ci seront recyclés et l'argent collecté est destiné à l'association « Rire Médecins ». Merci de penser aux enfants hospitalisés pour leur redonner un peu de sourire en apportant vos stylos usagés en Mairie ou directement à l'Ecole de Jouy sous Thelle.

NUMÉRO DE VOIE

Certaines habitations n'ont plus de numéro de voie ou bien le numéro est effacé, ce qui peut poser problème lors de la distribution du courrier. La Mairie vous propose gratuitement des numéros, si vous êtes concernés par ce problème, veuillez retirer en Mairie votre numéro de voie.

THÉÂTRE

Samedi 18 avril 2015 à 20 h 30 à la salle socio-culturelle de Jouy sous Thelle, l'association P'ART CŒUR vous propose une pièce de théâtre « Chacun sa Croix » d'après Jean-Christophe BARC.

L'entrée est gratuite mais participation « au chapeau ».

VÉHICULES ANCIENS

Vendredi 15 mai 2015, entre 8 heures et 10 heures, des véhicules anciens traverseront la Commune.